

**REGIE PERSONNALISEE CENTRE CULTUREL ET SPORTIF
LANS EN VERCORS**

**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

SEANCE DU 8 FEVRIER 2016

L'an deux mil seize, le huit février, le Conseil d'Administration de la Régie Personnalisée du Centre culturel et Sportif de Lans en Vercors, dûment convoqué le premier février, s'est réuni à 20 heures trente en session ordinaire dans la salle de réunion du centre culturel et sportif de Lans en Vercors, sous la présidence de Monsieur Michaël KRAEMER, Président de la Régie personnalisée.

Nombre de Membres en exercice : 15

PRESENTS : Président : Michaël KRAEMER,
Administrateurs : Guy CHARRON – Véronique RIONDET – Caroline DELAVENNE – Jean-Charles TABITA – Marcelle DUPONT – Josette FICHEUX – Stéphane SERRADURA – François NOUGIER – Philippe BALLEET - Jean SISTI – Jean-Pierre MOULIN FRIER.

POUVOIRS : Pas de pouvoirs.

ABSENTS : Maurice ACHARD PICARD – Jean-Paul GOUTTENOIRE – Sophie VALLA.

NOMBRE DE VOTANTS : 12

SECRETAIRE DE SEANCE : Véronique RIONDET.

ORDRE DU JOUR :

- 1) Projet de fonctionnement du Cairn
- 2) Adhésion révocable à l'assurance-chômage pour les agents non titulaires

DEL17/2016 **OBJET : PROJET DE FONCTIONNEMENT DU CAIRN**

Dans l'attente de la définition de la politique culturelle municipale, il apparaît nécessaire de se positionner sur un projet de fonctionnement permettant le développement de l'activité du centre culturel et sportif sur la saison 2016-2017. Il est précisé que les différents points du projet de fonctionnement pourront être complétés ou modifiés au cours de l'année.

L'axe de travail principal de la saison 2016-2017 défini par le Conseil d'Administration est le développement d'une programmation culturelle.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil d'Administration approuve le projet de fonctionnement présenté en annexe 1.

**REGIE PERSONNALISEE CENTRE CULTUREL ET SPORTIF
LANS EN VERCORS**

**DEL18/2016 OBJET : ADHESION REVOCABLE A L'ASSURANCE-CHOMAGE
POUR LES AGENTS NON TITULAIRES**

Le Président rappelle que les Collectivités Territoriales sont assujetties aux mêmes règles d'indemnisation du chômage que les employeurs du secteur privé.
Le secteur public repose sur le principe de l'auto-assurance. Les collectivités locales ne cotisant pas à l'assurance chômage, la charge de l'indemnisation pour les agents non titulaires leur incombe totalement.

L'article L.5424-1 du code du travail permet à certains employeurs publics d'adhérer volontairement au régime d'assurance chômage pour leurs personnels non titulaires.

La Régie Personnalisée Centre Culturel et Sportif peut s'engager pour 6 ans renouvelables. Cette adhésion permet de couvrir le risque chômage de l'ensemble des agents non titulaires et non statutaires, y compris les personnels en contrat d'apprentissage.

Le contrat d'adhésion prend effet le 1er jour du mois civil qui suit la date de sa signature, avec une période de stage de 6 mois à compter de la date de signature.

En cas d'adhésion, l'employeur public est soumis à la réglementation mis en œuvre par Pôle Emploi.

Considérant les risques financiers encourus par les Collectivités Territoriales en cas de perte d'emploi des agents non titulaires,

Considérant que les Collectivités Territoriales peuvent adhérer au régime d'assurance chômage pour l'ensemble de leurs agents non titulaires et non statutaires,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil d'Administration est appelé à :

AUTORISER le Président à formaliser l'adhésion au régime d'assurance chômage pour les personnels non titulaires,

AUTORISER le Président à signer le contrat d'adhésion ci-annexé avec l'Urssaf, et toute pièce afférente.

Le Président,
Michael KRAEMER

ANNEXE 1 – PV CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 8 FEVRIER 2016

Projet de fonctionnement pour la saison 2016-2017
Le Cairn

ELEMENTS DE FONCTIONNEMENT GENERAL

1. Mettre en place une convention avec la mairie

<i>Objectifs / Enjeux</i>	<i>État</i>	<i>Propositions</i>	<i>Moyens</i>
<ul style="list-style-type: none"> - Définir la mission confiée à la RPCCS par la commune, à partir du projet politique souhaité par les élus - Identifier les moyens alloués pour cette mission - Définir un cadre de fonctionnement 	Non existante	Proposer au prochain conseil d'administration une convention précisant les attentes de la municipalité, les services mutualisés, les missions de chacun	Subvention d'équilibre, en lien avec la commission budget

2. Ressources humaines

<i>Objectifs / Enjeux</i>	<i>État</i>	<i>Propositions</i>	<i>Moyens</i>
<ul style="list-style-type: none"> - Assurer les missions dévolues à la RPCCS - Permettre la mise en oeuvre du projet de fonctionnement 	<ul style="list-style-type: none"> - Direction : MG - Entretien : Jonathan Bouton + recrutement complémentaire lors d'accroissement temporaire d'activité - Menus travaux, comptabilité, ressources humaines : agents municipaux 	<ul style="list-style-type: none"> - Temps de travail des agents municipaux à intégrer dans la convention de services avec la mairie - Mettre en place un groupe d'intermittents du spectacle travaillant sur place de manière régulière - Appuis ponctuels (entreprises spécialisés, stagiaires...) 	

PROGRAMMATION CULTURELLE

1. Construction d'une programmation culturelle

Objectifs / Enjeux

État

Propositions

Moyens

- Montrer qu'une programmation se développe et se structure
- Mettre en lumière la plus-value culturelle et la complémentarité que représente le Cairn sur la commune et sur le territoire

- Besoin de la licence d'entrepreneurs de spectacles
- Programmation issues des propositions locales mais sans concertation réelle ni cohérence d'ensemble
- Des difficultés pour les utilisateurs d'identifier le Cairn comme un espace de diffusion culturelle
- Des disparités de conditions de mise à disposition du Cairn

- Portage de la licence par un élu et délégation de la sécurité des lieux de spectacles à MG
- Faire une proposition au CA de la RPCCS, d'une programmation présentant 1 spectacle professionnel par mois (2 en périodes de vacances), garantissant une diversité des formes artistiques
- Mettre en œuvre 1 fois par trimestre, une projet fédérant différents acteurs du Cairn :
 - * automne : le jour de la nuit (mairie, CPIE, expo, planétarium au cairn, spectacle, association de la MTR et du Clap)
 - * hiver : festival du film pour enfants (films par le Clap, spectacle d'ouverture par le Cairn ?, association à construire avec la MTR)
 - * printemps : à définir
 - * été : à définir
- Mettre en place 1 apéro concert par trimestre (forme légère et conviviale)
- Accueillir 1 résidence sur la saison (sur le modèle de l'ECM en mai 2016)
- Proposer plusieurs spectacles en temps scolaires
- Accueillir 1 spectacle d'enfants par an
- Faire une soirée de présentation de la saison culturelle
- Développer des actions culturelles autour de quelques spectacles
- Développer 1 projet en partenariat avec les services enfance jeunesse de la CCMV ou de la commune.

- Délibération au prochain CA / licence entrepreneur spectacles
- Présentation de la proposition de saison culturelle construite par le cotech en CA de la régie en mai

<p>1.1 Positionnement sur le volume de spectacles amateurs accueillis et sur leurs conditions de mise en oeuvre</p>	<p>- De très nombreuses demandes, de qualités très variables → vigilance à avoir pour pas devenir une seconde salle des fêtes (risque de saturation du planning et du public, pas de plus-value d'avoir le Cairn, la mise à disposition coûte cher à la RPCCS)</p>	<p>- Envisager un partenariat avec la MPT qui souhaite se concentrer sur ce type de spectacle avec des principes de co-portage</p> <p>- Définir un nombre de spectacles proposés par la MPT en amont, intégrer à la programmation globale (1 à 2 par trimestre par exemple) :</p> <p>2 spectacles pr l'EMI4M</p> <p>2 spectacles pour Danse en Vercors</p> <p>Toute autre demande : fiche manifestation, qui sera étudiée au préalable en cotech culture puis en commission fiche manifestation pour garantir l'équilibre au sein de la programmation globale</p> <p>→ quelles conditions d'accueil ? Réfléchir à des contrats à de coproduction avec: MPT, soit avec l'association directement, pour couvrir les frais d'utilisation du Cairn. En restant dans la limite de 2 spectacles amateurs / trimestre (ratio / pro + autres utilisations)</p> <p>- Programmation culturelle structurée</p> <p>- Cotech culture</p> <p>- Commission fiche manifestations</p>
<p>1.2 Positionnement sur la location de la salle pour des spectacles</p>	<p>- Risque de brouiller la programmation du Cairn</p> <p>- Pas de contrôle sur la qualité de ce qui est proposé</p> <p>- Pas de contrôle sur les tarifs de billetterie</p>	<p>- Si spectacles amateurs, à intégrer aux quelques dates consacrées à ces pratiques ;</p> <p>- Si professionnels, à intégrer à la programmation culturelle ;</p> <p>- Etudier avec le conseil d'administration les demandes de location pour des spectacles.</p> <p>Mise à disposition espaces pr répéter avec en contre-parties :</p> <p>- ateliers avec scolaires et/ou des représentations en temps scolaires et des rencontres avec le public</p> <p>- au moins 1 spectacle de rendu de résidence avec billetterie gérée par le Cairn</p>
<p>1.3 Définition des conditions d'accueil des résidences</p>	<p>- Des conditions différentes aujourd'hui, dont une sans aucune contre-partie pour la RPCCS</p>	<p>- au moins 1 spectacle de rendu de résidence avec billetterie gérée par le Cairn</p>

Opérationnaliser la régie sons et lumières

<i>Objectifs / Enjeux</i>	<i>État</i>	<i>Propositions</i>	<i>Moyens</i>
<ul style="list-style-type: none"> - Disposer d'un outil efficace - Etre en mesure de répondre aux demandes des compagnies 	<ul style="list-style-type: none"> - Pas de fiche technique de la salle et demande récurrente - Une mobilisation importante de la direction pr des petites régies sons et lumières (réunions ccmv ou mairie par ex.) 	<ul style="list-style-type: none"> - Faire réaliser des fiches techniques de la salle : sons, lumière, plan de scène (prestation extérieure à faire) - Identifier les besoins complémentaires (prestation à grouper avec la fiche technique) - Formation d'un personnel interne à la commune et/ou à l'OT à la régie sons et lumières du Cairn pour intervenir techniquement et ponctuellement pour les formes légères de spectacles (permet de diminuer les coûts / recours systématique à intermittents du spectacle et permet de dédier le temps de travail direction à des missions de direction) 	<ul style="list-style-type: none"> - Prestation extérieure - Formation spécifique - Convention OT/RPCCS - Convention Mairie / RPCCS
Définir une politique d'exposition			
<i>Objectifs / Enjeux</i>	<i>État</i>	<i>Propositions</i>	<i>Moyens</i>
<ul style="list-style-type: none"> - Faire du hall d'accueil un espace vivant 	<ul style="list-style-type: none"> - Des demandes récurrentes, de nature très variées 	<ul style="list-style-type: none"> - Faire du lien avec les événements accueillis au Cairn et ailleurs - Travailler en lien avec l'OT qui accueille de nombreuses expositions 	<ul style="list-style-type: none"> - Prévoir d'investir dans des cadenas pour cimaises pour sécuriser l'espace d'exposition

RENTABILISER A MINIMA DES ESPACES

1. Coproduction d'événements et de spectacles

<i>Objectifs / Enjeux</i>	<i>État</i>	<i>Propositions</i>	<i>Moyens</i>
<ul style="list-style-type: none"> - Intensifier et développer les réseaux - Générer des recettes de billetterie - Développer des projets - Source de subventions 		Cf. programmation culturelle	

2. Accueil de séminaires d'entreprises

<i>Objectifs / Enjeux</i>	<i>État</i>	<i>Propositions</i>	<i>Moyens</i>
<ul style="list-style-type: none"> - Développer de nouvelles sources de revenus pr la RPCCS 	vigilance : le Cairn n'est à l'heure actuelle pas en capacité de proposer des produits packagés (objectif de travail possible sur 2018)	<ul style="list-style-type: none"> - travailler avec des entreprises d'événementiels (comme SA events en janvier 2016) - répondre à des demandes (mais pas de prospection sur 2016-2017, manque de temps à ce jour) 	

3. Louer dans le cadre d'événementiels privés

<i>Objectifs / Enjeux</i>	<i>État</i>	<i>Propositions</i>	<i>Moyens</i>
<ul style="list-style-type: none"> - Développer de nouvelles sources de revenus pr la RPCCS 	Vigilances : risque de dégradations de la régie sons et en particulier lumière (bouchon de champagne sur un projecteur par exemple) prévoir une caution suffisante + sensibilisation extrême des utilisateurs risque de formatage de l'image du lieu, attention à la proportion entre ce type d'événements et la programmation culturelle (max 1 / mois)	Ne pas louer la régie sons et lumières aux particuliers (utilisation uniquement par le personnel du Cairn et lors de spectacle par des intermittents spécialisés). Limiter à un nombre d'événements privés / an.	

4. Création de nouveaux services : vente en ligne

<i>Objectifs / Enjeux</i>	<i>État</i>	<i>Propositions</i>	<i>Moyens</i>
<ul style="list-style-type: none"> - Générer des recettes de billetterie - Développer de nouvelles sources de revenus pr la RPCCS 	Non existant	Module de vente en ligne à intégrer dans futur site internet	- A prévoir dans cahier des charges site internet

COMMUNICATION

1. Communication externe

<i>Objectifs / Enjeux</i>	<i>État</i>	<i>Propositions</i>	<i>Moyens</i>
<ul style="list-style-type: none"> - Gagner en visibilité - Permettre le rayonnement de la structure 	<ul style="list-style-type: none"> - logo institutionnel RPCCS - présence dans le programme de l'OT 	<ul style="list-style-type: none"> - Développement d'une identité graphique culturelle - Création d'un site internet avec billetterie en ligne - Création d'une plaquette de communication trimestrielle (avec unité graphique) à partir de septembre 2016 - Réalisation des affiches pour les différents spectacles - Rester en cohérence avec les outils de communication développés par la CCMV pour la MTR - Envisager un travail avec l'OT ou Vercors Tourisme pour atteindre les médias presse, radio, TV 	<ul style="list-style-type: none"> - Appui stagiaires en communication - Prestataire pour site internet - Graphiste pour plaquette de communication et affiche

2. Communication interne

<i>Objectifs / Enjeux</i>	<i>État</i>	<i>Propositions</i>	<i>Moyens</i>
<ul style="list-style-type: none"> - Etre un lieu d'information culturelle / sportive identifié 	<ul style="list-style-type: none"> - pas de réel espace d'affichage - besoin de coordination avec la médiathèque 	<ul style="list-style-type: none"> - Installer plusieurs espaces d'affichage : <ul style="list-style-type: none"> > Vitrites extérieures : cairn / mtr, clap, associations (uniquement les événements du lieu) > Présentoir intérieur pour les plaquettes culturelles et sportives > Supports de communication : cimaises du rez-de-chaussé pour affiches (prévoir achat cadres) - MTR : centré sur événements CCMV + culture - Cairn : centré sur événements commune culture et sport + relais des plaquettes des autres lieux culturels (avec réciprocité de la plaquette du cairn dans leurs lieux) 	<ul style="list-style-type: none"> - Positionnement CA - Concertation avec MTR et mairie pour coordination - Achats matériel spécifique